



Aviva Collective 2 formules spécifiques



Convention
Collective
Nationale
des Cadres

La Formule "1,50 Cadres"

Pour le personnel cadre et assimilé de votre entreprise, la Convention Collective Nationale de prévoyance des Cadres du 14 mars 1947 instaure, à la charge de l'employeur, une obligation de cotisation à un régime de prévoyance. Le montant de cette cotisation ne peut être inférieur à 1,50% de la Tranche A des salaires et doit être affecté prioritairement au risque décès.

3 règles pour respecter la CCN cadres

- La cotisation minimale s'élève à **1,50% de la Tranche A** du salaire.
- La majorité de la cotisation doit être affectée à des garanties décès.
- La cotisation de 1,50% est intégralement à la charge de l'employeur.

Vous pouvez améliorer les garanties en choisissant l'offre modulaire qui respecte aussi les règles prévues par la CCN des Cadres (à partir du niveau 3).

Les Garanties Décès

Capital décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie toutes causes	
Célibataire, veuf, divorcé, marié sans enfant à charge	300%
Majoration par enfant à charge	50%
Capital décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie par accident	
Capital supplémentaire (en % du capital décès toutes causes)	100%
Capital "Double effet"	
Capital supplémentaire (en % du capital décès toutes causes)	100%

Toutes les garanties sont exprimées en pourcentage des Tranches A,B et C des salaires.

Les Garanties Incapacité Invalidité

(en % du salaire brut)

Incapacité Temporaire Totale de Travail	
Franchise	30 jours
Indemnités journalières (sous déduction des prestations Assurance Maladie)	80%
Invalidité	
1 ^{ère} catégorie	48%
2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégories	80%

Convention
Collective
Nationale
SYNTEC

Les Formules Syntec

Si vous relevez de la Convention Collective Nationale du Syntec, cette formule est adaptée à vos obligations d'employeur. Dès le premier niveau, vous respectez le minimum conventionnel.

Les Garanties Syntec (en % du salaire brut)

	Non cadre		Cadre		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Capital décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie toutes causes	Avec un minimum de 170% PASS		Avec un minimum de 340% PASS		
Célibataire, veuf, divorcé, marié sans enfant à charge	170%	200%	300%	400%	400%
Majoration par enfant à charge	-	25%	50%	80%	100%
Capital décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie par accident					
Capital supplémentaire (en % du capital décès toutes causes)	-	-	300%	400%	400%
Capital "Double effet"					
Capital supplémentaire (en % du capital décès toutes causes)	100%	100%	100%	100%	100%
Rente éducation	Avec un minimum de 12% PASS		Avec un minimum de 24% PASS		
Jusqu'au 18 ^{ème} anniversaire	12%	12%	12%	12%	12%
Du 18 ^{ème} au 26 ^{ème} anniversaire	Avec un minimum de 15% PASS		Avec un minimum de 30% PASS		
	15%	15%	15%	15%	20%
Incapacité					
Incapacité Temporaire Totale de Travail					
Indemnités journalières	80%	80%	80%	80%	80%
Invalidité					
1 ^{ère} catégorie	48%	48%	48%	48%	48%
2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégories	80%	80%	80%	80%	80%

PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale - 37 032 € pour 2013. Toutes les garanties sont exprimées en pourcentage des tranches A, B et C des salaires.

Franchise

Délai après lequel intervient le versement des Indemnités Journalières : 30 jours, 60 jours ou 90 jours continus (au choix, en option)



Aviva Vie
Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
au capital de 1 205 528 532,67 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe -
92270 Bois-Colombes
732 020 805 R.C.S. Nanterre

Aviva Assurances
Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et
Risques Divers au capital de 168 132 098,28 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly -
92270 Bois-Colombes
306 522 665 R.C.S. Nanterre

HENNER, SAS de courtage et de gestion d'assurances
Capital de 8 212 500 € - RCS Paris B 323 377 739 -
TVA intra-communautaire FR 48323377739
Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (consultable sur
www.orias.fr).
Relevant du contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel).
Entreprise certifiée ISO 9001 par le Bureau Veritas Certification
Certificat n°122190.
Siège social : 10 rue Henner - 75459 Paris Cedex 09
www.henner.fr